

La gouvernance du développement durable par les Nations unies

2008

Objectif global et transversal, visant à mettre en cohérence tous les aspects du développement, le développement durable concerne toutes les institutions de l'ONU. Dans la pratique, la coordination est complexe et les aspects environnementaux et sociaux restent souvent des maillons faibles. C'est pourquoi certains acteurs proposent un rééquilibrage par l'intégration de l'Organisation mondiale du commerce dans le système onusien et la création d'une organisation mondiale de l'environnement (OME) venant renforcer et élargir le Programme des Nations unies pour l'environnement.

Sommaire de cet article

- [La Commission du développement durable \(CDD\)](#)
- [Le Programme des Nations unies pour l'environnement \(PNUE\)](#)
- [Le Fonds pour l'Environnement mondial](#)
- [Les Institutions financières internationales \(IFI\)](#)
- [Ressources web](#)

La Commission du développement durable (CDD)

La Commission du développement durable (CDD) a été créée en 1993 par le Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU. Elle compte 53 Etats membres. Elle est animée par un secrétariat, la Division du développement durable (DDD) au sein du Département des affaires économiques et sociales (DAES). La Commission du développement durable est chargée du suivi des engagements pris à Rio en 1992 par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), puis à Johannesburg par la mondial du développement durable de 2002, notamment la mise en œuvre de l'agenda 21 aux niveaux local, national, régional et international et le renforcement de la coopération internationale en matière d'environnement et de développement.

La CDD se réunit chaque année depuis 1993 au siège des Nations unies à New York. En juin 1997, la 19e session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (SS-19 de l'AGNU), ou Rio +5," s'est tenue pour examiner la mise en application de l'Agenda 21. Elle a adopté un programme de travail quinquennal, organisé autour de questions thématiques sectorielles, intersectorielles et économiques : l'industrie, la gestion de l'eau douce et le transfert de technologie, le renforcement des capacités, la sensibilisation, la science et la conscientisation (CDD-6), le tourisme, les océans et les mers et les modes de consommation et de production (CDD-7), l'agriculture durable et la gestion des terres, la planification et la gestion intégrée des ressources en terres et les ressources financières, le commerce et l'investissement et la croissance économique (CDD-8) et l'énergie et les transports, l'atmosphère et l'énergie et l'information au service des processus décisionnels et la participation et la coopération internationale pour un environnement favorable (CDD-9).

En 2003, après le Sommet mondial du développement durable qui s'est réuni du 26 août au 4 septembre 2002, à Johannesburg, la CDD 11 a adopté un programme pour douze ans (2004-2017). Il se décline par cycles de deux ans : une session d'examen des progrès en matière d'engagements au développement durable, une session sur les décisions à prendre pour surmonter les difficultés. Les cycles sont les suivants :

- l'eau, l'assainissement et les établissements humains (CDD 12 et 13).
- l'énergie, développement industriel, pollution atmosphérique/atmosphère et changements climatiques

(CDD 14 et 15)

- sécheresse, désertification, agriculture, terres, développement rural et Afrique (CDD 16 et 17)
- La CDD 18 en mai 2010 a entamé un cycle biennal sur le transport, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'exploitation minière et les modes durables de consommation et de production (CPD). A noter que l'exploitation minière, le transport et les CPD ne relèvent d'aucun autre organisme international de coordination des politiques.

La CDD prépare actuellement le sommet "Rio + 20", qui se tiendra à Rio en juin 2012.

Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)

Basé à Nairobi au Kenya, le PNUE a pour objectifs une veille de la situation de l'environnement dans le monde, la promotion de la coopération environnementale internationale, la formulation et le suivi de politiques. A Paris, la Division technologie innovation économie (DTIE) traite du lien entre commerce et environnement et des modes de production et de consommation durables.

Le Fonds pour l'Environnement mondial

Coordonné par le Programme des Nations unies pour l'environnement, le Programme des Nations unies pour le développement et la Banque mondiale, le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) constitue le mécanisme financier des Conventions internationales sur la biodiversité, le changement climatique, les polluants organiques persistants, la désertification. Il appuie les politiques et projets des pays et des acteurs de la société civile dans ces domaines.

Les Institutions financières internationales (IFI)

Par leurs prêts et leurs politiques d'ajustements, elles déterminent pour une bonne part l'évolution des modèles de développement.

Ainsi la Banque mondiale a défini sept priorités (2003) : l'éducation pour tous, la lutte contre le VIH/sida, la santé maternelle et infantile, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'investissement et le financement, le commerce et la viabilité écologique. Une stratégie de « développement socialement et environnementalement durable » (ESSD) est déclinée dans des documents sectoriels : environnement, développement rural, eau, forêt, social.

Ressources web

- <http://www.unsystem.org/fr>
- <http://www.unep.org/french>
- <http://www.un.org/esa/sustdev>
- <http://www.banquemondiale.org>
- <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ac...>
- <http://www.ladocumentationfrancaise...>